

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'EDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, Invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE :— Aux lecteurs de *l'Enseignement primaire*.— L'honorable M. Nantel et la question de l'Instruction publique.— Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.— Les livres classiques de M. J.-B. Cloutier.— Cent quatrième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval.— Echos des noces d'or. — Distribution des prix et des diplômes aux élèves de l'École normale Laval.— Fête scolaire.— Actes officiels.— Table des matières.— Annonces.

Aux lecteurs de l'“ *Enseignement primaire* ”

Avec le présent numéro *l'Enseignement primaire* termine sa quatorzième année d'existence.

Au mois de septembre prochain, nous continuerons la publication de cette modeste revue qui poursuivra, dans la mesure de ses forces, la lutte qu'elle soutient depuis longtemps déjà en faveur des méthodes pédagogiques rationnelles, et de la classe enseignante dont elle voudrait voir améliorer le sort.

Nous souhaitons d'excellentes vacances à chacun de nos confrères, et à tous les amis de *l'Enseignement primaire*.

C.-J. M.

L'honorable M. Nantel et la question de l'Instruction publique

Le 5 du présent mois, l'honorable ministre des Travaux Publics de Québec a fait une conférence au cercle Ville-Marie de Montréal sur notre système d'éducation.

Voici un extrait de cette conférence :

“ L'instruction élémentaire est donnée par 729 instituteurs et 5,627 institutrices, ce qui vaut une dépense à l'Etat de \$160,000 et aux municipalités de \$1,434,000.

Notre instruction élémentaire constitue l'instruction générale de notre peuple. Elle prépare à l'instruction commerciale et classique.

Je voudrais bien faire large et généreuse la part du dévouement et des sacrifices de notre corps enseignant, mais je ne puis taire cette vérité : que l'enseignement donné dans un trop grand nombre de nos écoles primaires présente un côté plus défectueux encore que la faiblesse des études : nos enfants sortent des écoles en général sans la moindre ambition de continuer leurs études, et après un certain temps, ils oublient trop souvent le peu qu'ils ont appris à l'école élémentaire.

Que pouvons-nous attendre d'institutrices qui sont bien moins rémunérées que les serviteurs employés aux fonctions les plus humbles de la vie? La moyenne des traitements pour les écoles est moindre que celle des salaires de nos domestiques.

Je termine ici ces remarques déjà bien longues, je l'avoue, moins longues pourtant que les critiques acerbes de nos réformateurs.

Notre éducation considérée dans son ensemble est pure, est élevée. Examinée par le menu de l'enseignement, elle peut laisser à reprendre et à améliorer. Faut-il, pour cela, travailler à semer le découragement dans la population, s'évertuer à démontrer que nous avons fait fausse route et que l'éducation publique chez nous est à peine sortie de l'enfance ?

Le progrès ne viendra pas des disputes, des querelles, des pamphlétaires, mais de la réflexion calme et froide des autorités prêtant main-forte à l'action des hommes sincères pour assurer une chose toute simple : conserver ce qui est bon, tout en amendant avec prudence ce qui a besoin de perfectionnement."

C'est la confirmation de ce que nous avons dit, il y a un mois à peine à l'Université-Laval. Nous sommes heureux de constater qu'il y a enfin un homme d'Etat assez courageux pour dire au peuple de notre province qu'il ne paye pas suffisamment ceux qui ont la haute et difficile mission de préparer les générations à venir.

C.-J. M.

Comité catholique du conseil de l'Instruction publique

Séance du 17 mai 1893.

(Compte-rendu officiel)

Présents :—Le Surintendant, président ;
 Mgr Archevêque de Cyrène,
 " " de Montréal,
 " " d'Ottawa,
 " l'évêque de Trois-Rivières,
 " " de Sherbrooke,
 " " de St-Hyacinthe,
 " " de Nicolet,
 " " de Chicoutimi,
 " " de Valleyfield,
 " le vicaire-apostolique de Pontiac,
 " Benjamin Pâquet, représentant Mgr l'évêque de Rimouski,
 L'honorable juge Jetté,
 " F. Langelier,
 " H. Archambault,
 " Th. Chapais,

M. P.-S. Murphy,
 " Eugène Crépeau,
 " H.-R. Gray,
 " le docteur Leprohon.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Rimouski, nommant Mgr Benjamin Pâquet pour le remplacer pendant cette séance.

Le sous-comité chargé de l'examen et de la revision des livres classiques, auquel étaient présents :

Mgr l'archevêque de Cyrène, président, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Rimouski, l'honorable F. Langelier, M. P.-S. Murphy et le Surintendant.

Le sous-comité recommande que les ouvrages suivants soient retranchés de la liste des livres approuvés :

"Excelsior Readers", publiés par Sadler & Cie.

"First Latin Reader", par A.-H. Bryce.

"Second Latin Reader", par le même.

"First Greek Reader", par le même.

"Grammaire de Lhomond", édition de Julien et les "Exercices".

"Abrégé de Grammaire française", par C.-J.-L. Lafrance.

"Les éléments de la Grammaire française", par J.-B. Cloutier. (1)

"The Principles of English Grammar", par W. Lennie.

"Elementary Latin Grammar", par le Dr L. Schmitz.

"Grammar of the Latin Language", par le même.

"Devoirs grammaticaux et orthographiques", par J.-B. Cloutier. (1)

"La lettre ou leçon de style épistolaire", par Mlle A. Germain.

"Recueil de devoirs", par B. Lippens.

"Manuel d'anglais" deuxième partie,

"Versions et Dialogues", par Sadler, Paris.

"The Dominion Phrase Book", par le professeur Darey.

"Elementary Latin Exercises", par le Dr L. Schmitz.

"Advanced Latin Exercises", par le même.

"Nouveau dictionnaire portatif anglais-français et français-anglais", par Sadler, Paris.

"Dictionnaire classique", par Bénard.

(1) Voir la note qui suit le compte-rendu.

"School Dictionary of the Latin Language", publié par Chambers.

"La nouvelle arithmétique", par C.-J.-L. Lafrance.

"Traité de calcul mental", par F.-X. Juneau.

"Tenue des livres en partie double et en partie simple", par N. Lacasse.

"Manuel de tenue de livres", par J.-C. Langelier.

"Tenue de livres", par SS. de la Congrégation de Notre-Dame. "Lois et formes commerciales à la portée de tous", par les clercs St-Viateur.

"Richardson's Arithmetic, with Metric Tables".

"Juneau's Compendium of Mental Arithmetic".

"A Comprehensive System of Book-keeping by simple and double entry", par Th.-R. Johnson.

"Petit manuel d'agriculture", par le docteur H. Larue.

"Les causeries agricoles", par M. Ed. Barnard.

"Traité de l'art épistolaire", Sorel.

"Carte astronomique", par P.-L. Morin.

"Formules de livres de comptes, de livres de recettes, et de rôle de perception et de cotisation à l'usage des municipalités scolaires".

"Nouvelle méthode d'écriture, en sept cahiers", publiée par Eusèbe Sénécal.

"Blancs pour exercices grammaticaux", quatre cahiers.

"Answers to the Programme on Teaching and Agriculture", par le révérend J. Langevin.

Le sous-comité recommande l'approbation des ouvrages suivants :

1.—"Dominion Edition of "Payson, Dutton & Scribner's Penmanship".

Large size or Advanced course in 12 numbers.

Small size or Primary short course in 5 numbers.

Small size Tracing course—Letters A and B.

2.—"Patent Cover and Blotter, Small and Large sizes.

3.—"Handbook of Penmanship", publié par James A. Sadlier.

4.—"First Lessons in Book-Keeping", publié par J.-A. Sadlier

"New Introductory Book-Keeping",

" " " "

"New Complete Book-Keeping",

" " " "

5.—"Catholic School History of England", with five colored maps, publiée par James A. Sadlier.

6.—"Grandes Lignes de l'histoire du Canada", publiées par le même. Approuvé à condition que la traduction soit surveillée par M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier.

Le comité propose que l'approbation des livres qui suivent soit remise à la prochaine session, pour plus ample examen :

"Premier Livre de Grammaire, ou Grammaire Infantile", par Claude Augé, librairie Larousse, Paris.

"Deuxième Livre de Grammaire", par le même.

"Troisième Livre de Grammaire", par le même.

"L'alphabet ou Syllabaire Gradué", par Juneau & Lacasse, revu et corrigé par M. N. Lacasse, N.-S. Hardy, éditeur, est remis sur la liste des livres approuvés.

Le sous-comité recommande que les livres de classe qui seront laissés sur la liste des livres approuvés, telle que révisée, et ceux qui pourront être approuvés à l'avenir, ne soient en usage dans les écoles catholiques sous le contrôle du comité que jusqu'au premier de juillet 1896; le comité catholique se réservant le droit de faire préparer, en les mettant au concours, les ouvrages classiques qui seuls pourront être en usage, après cette époque, dans les écoles sous son contrôle.

(Signé)

L.-N. Arch. de Cyrène,
Président.

Ce rapport est adopté sur proposition de l'honorable M. Masson, secondé par M. Eugène Crépeau.

Le comité recommande :

1.—Que la date de la session du bureau des examinateurs catholiques de Québec qui se tient actuellement le second mardi de juillet, soit fixée pour l'avenir au premier mardi du même mois.

2.—Que M. Euclide Richer soit nommé membre du bureau d'examineurs de Saint-Hyacinthe, en remplacement de M. J.-B. Delège.

3.—Que le révérend M. Joseph Dupuy, curé de West-Farnham, soit nommé membre du bureau d'examineurs de West-Farnham, en remplacement du révérend M. C. Bernard.

4.—Que le bureau d'examineurs de Notre-Dame du Lac-St-Jeon, ait dorénavant le droit de délivrer des diplômes d'école modèle.

5.—Qu'un bureau d'examineurs, pour le comté de Mégantic, soit établi à Saint-Ferdinand-d'Halifax, et que ce bureau, qui sera autorisé à délivrer des brevets pour écoles élémentaires et modèles, soit composé des révérends L. Gagné, curé de Saint-Ferdinand-d'Halifax, C.-S. Richard, curé de Ste-Sophie, J. Ballantyne, curé d'Inverness, et de MM. L.-J. Fréchette, M. P., de St-Ferdinand-d'Halifax, N.-C. Cormier, C.-L., de Plesseville, et C.-J., Magnan, professeur à l'école normale Laval.

Le comité ne croit pas devoir recommander la résolution du bureau d'examineurs des Iles-de-la-Madeleine au sujet de la nomination des desservants de la paroisse du Hâvre-aux-Maisons comme membres *ex-officio* de ce bureau d'examineurs, vu que cette résolution n'est pas conforme aux dispositions de la loi.

L'honorable L.-R. Masson, secondé par l'honorable F. Langelier, fait motion :

“Qu'aucune personne ne devrait enseigner dans une école académique, modèle ou élémentaire subventionnée par le gouvernement sans être pourvue d'un brevet de capacité correspondant au degré du cours dans lequel elle est appelée à enseigner ;

“Que toute personne qui aura cessé d'enseigner pendant une période de ans, devrait être tenue d'obtenir un nouveau brevet de capacité avant de reprendre l'enseignement ;

“Que les examinateurs des religieuses-institutrices devront être des ecclésiastiques approuvés par l'évêque du diocèse des candidats ;

“Que Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil est respectueusement prié de faire soumettre à la législature tels amendements aux lois scolaires qu'il jugera

convenables pour les fins de la présente”.

M. Eugène Crépeau, secondé par l'honorable Th. Chapais, propose en amendement :

“Attendu que la loi, article 1959 des Statuts refondus de Québec, qui oblige toute personne désirant se livrer à l'enseignement à subir un examen et à se munir d'un brevet de capacité, reçoit une exception par l'article 1960, qui exempte tous prêtres, ministres du culte ou ecclésiastiques ou faisant partie d'un corps religieux enseignant, et toute personne du sexe féminin faisant partie d'une communauté religieuse, de l'obligation de subir tel examen et d'obtenir tel brevet de capacité ;

“Attendu que cette loi est en force depuis plus de quarante-cinq ans et qu'aucune plainte régulière n'a jamais été portée devant ce conseil contre cette loi, ni contre la manière dont elle a fonctionné ; mais qu'au contraire elle a donné généralement satisfaction :

“Qu'en conséquence et en toute justice pour ces corps et communautés, ce conseil ne croit pas qu'il y ait lieu de recommander l'adoption des amendements suggérés par la motion principale.”

Cet amendement étant mis aux voix est adopté sur la division suivante :

POUR : Mgr l'archevêque de Cyrène, Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de St-Hyacinthe, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr le vicaire-apostolique de Pontiac, Mgr Benjamin Pâquet, représentant Mgr l'évêque de Rimouski, l'honorable Th. Chapais et M. Eugène Crépeau. (13).

CONTRE : L'honorable L.-R. Masson, l'honorable juge Jettée, l'honorable H. Archambault, l'honorable F. Langelier, M. P.-S. Murphy, M. H.-R. Gray, le docteur Leprohon et le Surintendant. (8).

La motion principale est perdue sur la même division.

L'honorable M. L.-R. Masson donne avis de motion :

“Que la section 16 de l'article 145 des règlements du comité catholique du conseil de l'Instruction publique est amendée en ajoutant les mots suivants : “et mentif

“ sera faite au registre de l'école de la nature de l'offense commise et de la punition infligée ”.

L'honorable L.-R. Masson donne avis de motion.

“ Que ce comité désire attirer l'attention des directeurs de maisons d'éducation, des institutrices et des institutrices sur l'abus qui s'est introduit assez généralement de s'adresser aux enfants sous leurs soins pour obtenir d'eux-mêmes ou, par leur entremise, de leurs parents des contributions ou souscriptions en faveur d'objets de charité, ou pour cadeaux en faveur de la maison d'éducation, des maîtres ou maîtresses ;

“ Que ces demandes de contributions sont propres à créer une fausse émulation et à causer des mécontentements et des froissements parmi des enfants dont les parents ne sont pas également fortunés et doivent être discontinuées :

“ Qu'il est, en conséquence, résolu que ce comité approuve le règlement suivant, savoir : “ Il ne sera pas permis au directeurs de maisons d'éducation recevant des octrois de l'Etat, ni aux institutrices ou institutrices de solliciter ou de recevoir des souscriptions ou contributions de leurs élèves pour quelque objet que ce puisse être.”

L'honorable L.-R. Masson donne avis de motion.

“ Que tout collège, toute académie, école modèle ou école élémentaire recevant une subvention de l'Etat ou de la municipalité scolaire, soit pour sa construction ou son entretien, sera sujet à l'inspection du Surintendant de l'Instruction publique et de tout officier que le comité catholique du conseil de l'Instruction publique désignera pour faire cette inspection, lequel pourra constater le degré d'excellence de l'Instruction donnée, et vérifier l'exactitude des rapports fournis ”.

Sa Grandeur Mgr Bégin donne avis de motion :

“ Que l'âge où l'on pourra être admis à subir l'examen devant le bureau ordinaire des examinateurs, pour avoir un brevet de capacité, soit de 16 ans au lieu de 18.”

L'honorable juge Jetté, secondé par Sa Grandeur Mgr Bégin, propose et il est résolu :

“ Que ce comité recommande que la calisthénie soit mis en pratique dans les écoles de filles, et la gymnastique dans les écoles de garçons.”

Il est résolu sur motion de l'honorable F. Langelier, secondé par M. le docteur Lepron :

“ Que le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe, reçoive instruction de préparer un plan pour la mise à effet de son rapport adopté aujourd'hui par le comité catholique, sur l'adoption d'une série de livres pour les écoles sous le contrôle du dit Comité, et de soumettre le dit plan au dit Comité catholique, à sa prochaine séance.”

Le Comité recommande :

1. Que le traitement de M. Damase Ravaux, professeur de dessin à l'école normale Jacques-Cartier, soit porté de quatre cents dollars à six cents dollars ;

2. Que le traitement de M. Francis-H. O'Brien, comme inspecteur d'écoles, soit augmenté de cent dollars par année.

Le comité réfère à M. le Surintendant la délimitation des districts d'inspection de MM. Vien et Bouchard.

Une requête du révérend M. Pothier, E.-H. Laliberté, M. P. P., et autres, demandant qu'une pension soit accordée à Mlle Scholastique Blais est lue. Le comité regrette que les dispositions de la loi ne lui permettent pas de la prendre en considération.

Le comité autorise le Surintendant à payer les arrérages de subvention dus sur le fonds des écoles publiques aux municipalités d'Orford et de Saint-Lambert, à même les fonds de ce comité.

Le comité remet à la session du mois de septembre prochain, la considération des demandes de nominations de membres pour le bureau d'examineurs de Hull et de Percé, désirant avoir de plus amples informations.

Avis est donné que la question de l'établissement d'un bureau central d'examineurs sera examinée à la prochaine session.

Et le comité s'ajourne.

Les livres classiques de M. J. B. Cloutier

A la dernière réunion du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, la *Grammaire* et les *Devoirs Grammaticaux* de M. J. B. Cloutier et plusieurs autres manuels ont été retranchés de la liste des livres approuvés.

Cette décision a pris tout le monde par surprise, vu que les ouvrages classiques de M. Cloutier sont faits d'après une méthode absolument rationnelle, surtout celui des *Devoirs Grammaticaux*.

Nous sommes allés aux sources et avons appris que les deux livres ci-dessus mentionnés laissent à désirer quant au papier et à la typographie. M. Cloutier a de suite décidé de publier une nouvelle édition de ces deux livres sur un papier de très bonne qualité et de leur faire subir quelques changements. Ces manuels revus et corrigés seront soumis au Conseil dès cet automne et nous avons tout lieu de croire qu'ils seront immédiatement remis sur la liste des livres approuvés.

Ainsi, MM. les libraires, les instituteurs et les institutrices, les communautés religieuses et les municipalités peuvent continuer sans crainte à se servir de ces deux manuels. D'ailleurs, la loi laisse les livres retranchés sur le marché une année après qu'ils ont été rayés de la liste. Voici ce que dit l'article 76, page 27, chapitre troisième : "Tout livre d'école rayé de la liste des livres approuvés ne peut être exclu de l'enseignement avant une année à compter de la date de la révision de la liste. S. R. P. Q., art. 1928."

Cent quatrième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, tenue le 19 mai 1893

Présents : l'honorable G. Ouimet, Surintendant de l'Instruction publique ; M. l'abbé T. G. Rouleau, Principal de l'École normale Laval ; M. l'abbé A. Caron, Assistant-Principal ; M. l'abbé Ed. Lasfargues, Supérieur du Patronage St-Vincent de Paul ; M. l'abbé Lessard, curé de Saint-Romuald ; M. l'abbé Gagné, curé de Maria ; M. l'abbé A. Marcoux, vicaire à Saint-Augustin ; M. l'abbé Gariépy, du Séminaire de Sherbrooke ; M. l'abbé Fourier, du Séminaire de Québec ; MM. Guay, Nansot, Foucault et Gagnon, Frères de la congrégation Saint-Vincent de Paul ; MM. F.-X. Tcussaint, N. Lacasse, J.-

B. Cloutier, J. Létourneau, J. Ahern, C. Lefèvre, D. Frève, C.-J. Magnan ; MM. les inspecteurs, Prémont, Vien, Ruel, Bouchard ; MM. J. Cloutier, M. Brochu, C. Robitaille, Z. Bergeron, J.-B.-E. Magnan, C. Dufresne, J. A. Chabot, T. Simard, Ph. Simard, N. Tremblay, A. Tremblay, O. Pagé, H. Tremblay, H. Fortin, Alph. Lavigne, L. Bergeron, Déchéne, Fleury, E. Marié, Godbout, Max. Côté, Laflamme, Frs. de Lachevrotière, Gauthier, A. Caouette ; MM. les abbés J. Thibaudreau et H. Fraser, et les élèves-maîtres de l'École normale.

La séance est ouverte sous la présidence de M. J. Ahern.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté.

M. N. Tremblay, instituteur à St-Romuald et ancien élève de l'école normale Laval, traite avec beaucoup de succès le sujet qui suit : *L'enseignement de l'arithmétique à l'école primaire*.

Le jeune conférencier avait basé son travail sur les principes de la plus saine pédagogie : En enseignant l'arithmétique, le maître doit toujours procéder du simple au composé, des éléments au tout. L'enseignement de cette branche si importante du programme doit être avant tout intuitif. L'enfant comprend très bien ce qu'on lui enseigne au moyen d'objets sensibles. Il faut aussi constamment avoir en vue les services que cette science rend dans la vie ordinaire. De là la nécessité de rendre son enseignement pratique. Pas de vaines théories qui embrouillent les élèves et retardent le progrès.

M. Tremblay rappelle que l'arithmétique est la science du raisonnement par excellence, et partant, la plus propre à développer les facultés intellectuelles de l'enfant.

En terminant, le jeune conférencier démontre qu'il ne faut plus comme autrefois enseigner la géométrie qu'aux élèves de 16 à 17 ans. A l'aide d'une feuille de papier ou d'une planchette d'un pied carré on fait découvrir à de jeunes enfants la définition, vulgaire et la règle du carré, ainsi que celle du rectangle. S'ils voient par une feuille pliée à trois angles que deux triangles égalent un rectangle ou un carré, la règle ne s'effacera jamais de sa mémoire. M. Tremblay donne un grand nombre d'exemples à l'aide de simples feuilles de papier, afin de prouver que la géométrie

peut s'enseigner avec facilité et efficacité aux jeunes enfants.

M. C. Lefèvre parle ensuite du dessin tel qu'enseigné à l'École normale.

En résumé, dit-il, l'enseignement du dessin à l'École normale Laval s'efforce d'être directement *éducatif* en même temps que pratiquement *utile* pour le grand nombre.

C'est en insistant sur la partie fondamentale, impersonnelle et certaine de cet art : la représentation, *d'après nature*,—à main libre d'abord, puis à l'aide d'instruments,—d'objets tels qu'ils sont (géométral) ou tel que nous les voyons (perspective); en faisant construire, d'après mesures prises, des patrons de toutes sortes, et en appliquant à des travaux usuels les règles premières de l'invention et de la composition décorative qu'il espère y parvenir.

Il constitue ainsi, sans perte de temps et sans grande dépense, un minimum précieux, accessible à tous, amplement suffisant pour ceux des élèves qui ne doivent pas aller au-delà de cette École, et formant pour ceux qui aspirent à des études plus complètes, une base large, solide et saine sur laquelle il sera aisé d'édifier l'enseignement technique ou supérieur.

M. le président de l'Association succède à M. Lefèvre et développe longuement le sujet qui suit : *De l'enseignement de l'anglais*.

Mr. Ahern a divisé sa conférence en trois parties.

- 1° Connaissances non-professionnelles ;
- 2° Connaissances professionnelles ;
- 3° Procédés.

Le conférencier s'est efforcé de prouver qu'il faut exercer l'oreille de l'élève d'abord,—qu'il ne faut pas parler français dans la classe d'anglais,—qu'il n'est pas profitable de partir de la connaissance d'une langue pour apprendre une autre,—que le *traité* de grammaire, surtout le traité écrit en français est propre à empêcher les progrès,—que la méthode d'Ollendorf et autres ouvrages du même genre n'ont que peu d'utilité, enfin que l'élève doit penser anglais quand il parle anglais.

M. le Surintendant prit ensuite la parole et félicita les conférenciers qui ont traité, dit-il, des questions très difficiles et absolument pratiques. Il est heureux de l'esprit de travail et de progrès qui anime les membres de

l'Association des instituteurs et recommande au personnel du corps enseignant tout entier de se livrer à l'étude avec plus d'ardeur que jamais. L'honorable M. Ouimet termina son discours, qui fut applaudi à maintes reprises, en félicitant cordialement et chaleureusement MM. Toussaint et Lacasse qui célébraient ce jour-là leur cinquantenaire de professorat.

Les sujets suivants seront discutés à la prochaine réunion :

Enseignement du français, M. N. Lacasse.

Le certificat d'études primaires, M. C.-J. Magnan.

La discipline à l'école, M. l'abbé Ed. Lafargues.

La question du dessin, M. C. Lefèvre.

La séance est ajournée au dernier samedi de septembre prochain.

C. J. MAGNAN.

Secrétaire

de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval.

Echos des noces d'or

Les quelques notes biographiques qui suivent ont été publiées dans un journal de Québec :

M. F.-X. TOUSSAINT

M. F.-X. Toussaint est né le 1er mars 1821 à Saint-Jean de l'Île d'Orléans.

Il reçut ses premières notions de français à l'école du village, qui était alors dirigée par un Français nommé Descombes. Cet instituteur, dont les connaissances en grammaire et en arithmétique étaient fort limitées, avait déserté d'un navire anglais mouillé dans la rade de Québec, et était allé se fixer à Saint-Jean.

M. Toussaint entra au Petit Séminaire de Québec, à l'âge de 13 ans, dans la *trente-sixième classe*, comme on l'appelait dans le temps, et il eut pour premier professeur feu M. l'abbé Baillargé. Il sortit du séminaire après avoir fait tout son cours classique, excepté la dernière année de philosophie. Parmi ses compagnons de classe qui vivent encore, M. Toussaint compte l'honorable juge Casault, le protonotaire Burroughs, M. l'abbé

E. Hallé, ancien curé de Sainte-Marguerite, et l'honorable M. Praxède Larue, conseiller législatif.

A sa sortie du Séminaire, il se rendit à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, pour étudier le génie civil, et il y passa l'année 1842; mais il fut obligé de quitter cette ville à cause de la fièvre jaune et de revenir au pays. A son retour, il manifesta le désir d'étudier la médecine, mais comme son père n'aimait pas cette profession, il ne persista pas dans son projet. Que faire alors? il prit le parti le plus sage, celui d'aller consulter M. l'abbé Holmes, professeur au Séminaire de Québec. Celui-ci lui dit: "Entre dans l'enseignement, c'est ce que tu as de mieux à faire." Et M. Toussaint se fit maître d'école. Il enseigna 5 ans à St-Jean de l'Île, 4 ans à St-Laurent et fonda ensuite l'école commerciale de St-Michel. Les nombreux instituteurs qu'il forma pendant les 6 ans qu'il enseigna dans cette maison, lui ont valu l'honneur de le faire nommer, en 1857, vice-principal et professeur à l'École normale Laval, poste qu'il n'a cessé d'occuper depuis cette époque, avec un zèle et un dévouement admirables.

M. Toussaint est l'auteur des ouvrages suivants: *Arithmétique, Histoire du Canada, Géographie.*

M. N. LACASSE

M. N. Lacasse est né le 4 septembre 1824, à Québec. Après avoir reçu une instruction primaire à l'école tenue par M. Dugal, au faubourg St-Jean, il entra au séminaire de Québec, à l'âge de onze ans, et il eut pour professeurs, entre autres. Son Eminence le cardinal Taschereau, Mgr Tanguay et l'abbé Bouchy. Parmi ses compagnons de classe vivants, M. Lacasse compte M.M. Thomas Fournier, Philippe Huot, N. P. et L. Fiset, protonotaire. Il sortit du séminaire après sa rhétorique et se livra à l'enseignement. Il enseigna pendant 13 ans à la campagne: à la Pointe-aux-Trembles, aux Ecureuils, à Ste-Famille, à la Rivière-Ouelle et à la Pointe-Lévis, et 2 ans à St-Roch de Québec. En 1858, M. Lacasse fut nommé professeur à l'École normale.

M. Lacasse est l'auteur des ouvrages suivants: *Grammaire française et Exercices français, Tenue des livres, un Alphabet, et un Traité d'analyse grammaticale et logique et de ponctuation.*

École Normale Laval

DISTRIBUTION DES PRIX ET DES DIPLOMES

La distribution des prix et des diplômes a eu lieu lundi, le 19 au matin, chez les élèves-institutrices, et mardi, le 20, chez les élèves-instituteurs.

L'honorable M. G. Ouimet, Surintendant de l'Instruction Publique, présidait aux deux distributions.

Plusieurs membres du clergé, des dames et des messieurs en grand nombre ont honoré ces deux fêtes scolaires de leur présence.

Comme à l'ordinaire, la musique et le chant ont été fort goûtés de l'auditoire.

L'adresse de remerciements a été lue par Mlle Blanche Richard, chez les élèves-institutrices, et par M. Thomas Blais, chez les élèves-maîtres. Durant la lecture de ces deux jolis morceaux, rompis des sentiments les plus délicats, plus d'une larme coula des yeux des auditeurs.

M. le Surintendant répondit aux adresses en termes nobles et émus et donna de précieux conseils aux élèves qui entreront bientôt dans la carrière si élevée mais si difficile de l'enseignement.

MEDAILLES

DÉPARTEMENT DES ÉLÈVES-INSTITUTRICES

Prix du Prince de Galles:—Mlle Blanche Richard.

Prix de Lecture à Haute Voix:—Mlle Blanche Richard (médaille d'argent).

Prix d'Enseignement:—Mlle Atala Levoic (médaille d'argent).

Prix de Progrès:—Mlle Mathilda Chabot (médaille d'or).

DÉPARTEMENT DES ÉLÈVES-INSTITUTEURS

Prix du Prince de Galles:—M. Alph. Deléglise.

Prix de Lecture à Haute Voix:—M. Alb. Filteau.

Prix d'Enseignement:—M. Thomas Blais.

Prix de Progrès:—M. Pierre Morneau.

Liste officielle des diplômes

ÉLÈVES-INSTITUTEURS

École académique

Ernest J. Gagnon, avec grande distinction, Cacouna; Hubert J. Raymond, grande distinction, Ste-Anne de Beaupré; François Thomas Blais, distinction, Ham-Nord; Charles P. E. Renauld, distinction, Charlesbourg; Jos. Arthur Noé Chabot,

distinction, Ste-Claire ; J. Ulric Perron, distinction, Deschambault ; Jos. Bruno Pelletier, distinction, St-Laurent, I. O. ; Joseph L. Paradis, St-Isidore de Dorchester.

Ecole modèle

J. Alphonse Deléglise, français et anglais avec grande distinction, Louiseville ; Joseph-Eugène Edouard Boily, fr. avec gr. dis., Baie St-Paul ; Jos. Arthur Gagnon, fr. et anglais, avec dis., Malbaie ; Joseph Albert Filteau, fr. et angl. avec dis., Ste-Emilie de Lotbinière ; Jos. Edouard Côté, fr. et angl. avec dis., St-Zéphirin, co. Yamaska ; Fr. X. Côté, fr. et angl. avec dis., Ste-Claire ; Joseph Edgar Parent, fr. et angl. avec dis., St-Sauveur de Québec ; F. X. Bélanger, fr. et angl. Québec ; J. Pantaléon Guité, fr. et angl., Maria ; W. James Enright, angl. avec dis.

Ecole élémentaire

Joseph Charles Beaudet, français et anglais avec grande distinction, St-Jean Deschailions ; Louis Girard, français et anglais avec grande distinction St-Anselme ; Alexandre Albert Guimond, français et anglais avec grande distinction, St-Raymond ; Joseph Dioscore Bergeron, fr. et angl., gr. dis., Eboulements ; François Omer Drouin, fr. et angl. avec dis., Québec ; Jos. Adélarde Dufour, fr. et angl. avec dis., Québec ; Jos. Edmond Tremblay, fr. et angl. dis., Eboulements ; Chs. Edmond Godbout, fr. et angl. avec dis., St-Vital de Lambton ; Charles Joseph Plamondon, fr. et angl. St-Raymond ; Anselme Lecours, fr. et angl., Ste-Claire ; William James Kiely, fr. et angl., St-Romuald ; Joseph Napoléon Tessier Laplante, fr. et angl., Québec ; Jos. Arthur Gagnon, fr. avec dis., St-Félix du Cap Rouge ; Ls. Georges Asselin, fr., St-Gervais ; Pierre Morneau, fr., St-David ; Philippe Goulet, fr., St-Gervais ; Jos. Alexis Tremblay, fr., -Les Eboulements ; Thos. Warren, fr. et angl., Malbaie ; M. John Warren, fr. et angl., Malbaie.

ELÈVES-INSTITUTRICES

Ecoles modèles

Marie Blanche Richard, français, avec grande distinction, Ste-Anne de la Pocatière ; Marie Alice Albertine Hamel, fr. avec gr. dis., St-Raymond ; Marie Mathilda Deschènes, fr. avec gr. dis., St-Octave, Matane ; Marie Hanorah Fitzpatrick, fr. avec gr. dis., Baie St-Paul ; Marie Adelina Bédard, fr. avec gr. dis., Québec-Est ; Marie Anne Bernadette Turcotte, fr. avec gr. dis., Québec-Est ; Marie Clara Barabé, fr. avec gr. dis., St-Jean Deschailions ; Marie Atala Lavoie, fr. avec gr. dis., Ste-Louise, Lotbinière ; Marie Emma Chamberland, fr. avec gr. dis., St-Ambroise ; Marie Alida Larue, fr.

avec gr. dis., Québec-Centre ; Margaret Ellen McKinney, angl. et fr. avec gr. dis., Grand Pabos, Gaspé ; Marie Louise Cinq-Mars, fr. avec dis., Ste-Genoviève, Batiscan ; Marie Emma Paquet, fr. avec dis., St-Agapit ; Marie Elizabeth Normand, fr. avec dis., St-Alphonse, Chicoutimi ; Marie Célestine Paré, fr. avec dis., St-Joachim ; Marie Evéline Roberge, fr. avec dis., St-Stanislas ; Marie Blanche Lessard, fr. et élémentaire angl. avec dis., Berthier, Montmagny ; Marie Léda Bouchard, fr. avec dis., St. Alphonse ; Marie Anne Célestine Vermette, fr. et élém. angl. avec dis., St-Lambert ; Marie Eva Thériault, fr. avec dis., Isle Verte ; Marie Mélanie Pouliot, fr. avec dis., St-Laurent, I. O. ; Marie Alexina Lamy, fr. avec dis., Montréal-Centre ; Joanna Margaret Williams, anglais, Tingwick ; Susan Jane Myles, angl. avec gr. dis., Grand Pabos ; Marie Rosa Rouillard, fr., St-Joachim ; Marie Anne Célestine Lévesque, fr., Thetford Mines ; Marie Odile Godbout, fr., Québec-Est.

Ecole élémentaire

Ellen Catherine O'Connell, ang. et fr. avec gr. dis., Sillery ; Mary-Ann Flynn, angl. et fr. gr. dis., Percé ; Marie-Célestine Gignac, fr. avec gr. dis., Deschambault ; Marie Alma Tremblay, fr. gr. dis., Chicoutimi ; Marie Eugénie Dubé, fr. gr. dis., Rinnouski ; Marie-Justine Barabé, fr. gr. dis., St-Jean Deschailions ; Marie Valentine Garant, fr. gr. dis., St-Vital de Lambton ; Marie-Eva Rouillard, fr. gr. dis., St-Joachim ; Marie Alice Hallée, fr. gr. dis., St-Alphonse ; Marie-Elizabeth Parent, fr. gr. dis., St-Ulric, Chic. ; Marie-Zélia Lessard, fr. gr. dis., St-Joachim ; Mary-Esther Morisset, fr. et angl. gr. dis., Québec-Centre ; Rose de Lima Langlois, fr. gr. dis., Beauport ; Marie Eugénie Tellier dit Lafortune, fr. avec dis., Québec-Centre ; Marie Alice Toussaint, fr. avec dis., Québec-Est ; Marie-Louise Edwidge Audet, fr. avec dis., Eboulements ; Marie Georgiana Gaudreault, fr. avec dis., Ste-Claire ; Edith Ann Wright, angl. avec dis., Québec-Centre ; Marie-Hortense Robitaille, fr. et angl. avec dis., Québec ; Maria-Delvina Gauthier, fr. avec dis., St-Georges (Beauce) ; Marie-Cédélice Piuze, fr. avec dis., Mille-Vaches ; Mary Jane King, angl. avec gr. dis., Leeds ; Marie-Louise Caron, fr. avec dis., St-Roch des Aulnaies ; Marie Amélia Dionne, fr. et angl. avec dis., l'Avenir ; Marie Joséphine Campeau, fr. avec dis., St-Lazare ; Marie Euphémie Leblond, fr. et angl. avec dis., Sillery ; Marie-Luce Desgagnés, fr. avec dis., Eboulements ; Marie Odile Harrisson, fr., Ste-Félicité ; Marie-Anna Blais, fr., Ham-Nord.

Fête scolaire

Les élèves de l'école modèle de l'Isle Verte, sous la direction de leurs institutrices, demoiselles Emilia Dumont, Marie Côté et Marie Lavoie, ont fêté, les 5 et 6 courant, le 25^e anniversaire de l'ordination sacerdotale de monsieur le Grand-Vicaire Langis, curé de la paroisse.

Le 5 au matin, à neuf heures, les élèves réunis dans une des salles de l'école, décorée pour l'occasion avec un goût qui fait honneur aux institutrices, ont présenté à M. le Grand-Vicaire une jolie adresse accompagnée d'une magnifique bouquet spirituel. Ils ont chanté ensuite avec brio un très beau chœur de circonstance, accompagné d'harmonium. Après avoir répondu à l'adresse en termes délicats et touchants, M. le Grand-Vicaire a accordé un congé aux élèves et leur a payé une fête à la tin, qui a duré le reste de la journée. Dans la soirée, il y a eu une illumination des mieux réussies de la maison d'école.

Le lendemain, jour anniversaire même de l'ordination de M. le Grand-Vicaire, les élèves ont assisté à sa messe et ont communiqué à son intention. Il y a eu chant et musique. Mme Bertrand tenait l'orgue; M. l'abbé Frère, vicaire, et M. Beaulieu ont chanté les plus beaux morceaux de leur répertoire. Le salut du Saint-Sacrement, à 7 heures du soir, a été très solennel. De bien beaux morceaux ont été chantés, parmi lesquels un *Ave Verum* de Millard qui a été fort goûté.

Les directrices de l'école modèle méritent des félicitations pour l'organisation de cette charmante petite fête, qui est le prélude des fêtes magnifiques qui auront bientôt lieu à l'Isle Verte, alors que toute la paroisse célébrera solennellement les noces d'argent de M. le Grand-Vicaire. — *Communiqué.*

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nominations de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un arrêté en conseil, en date du 3 juin courant (1893), de nommer M. Frank J. Hart, de la cité de Montréal, commissaire des écoles catholiques de la cité de Montréal, en remplacement de Frédéric L. Beique, écuyer, avocat, dont le terme d'office est expiré.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la Province, par un ordre en conseil, en date du 5 juin courant (1893), de nommer M. George Lampson, à la charge de commissaire d'écoles protestantes pour la cité de Québec, en remplacement de M. William Brown, dont le terme d'office expiré le 1er juillet prochain.

Erection de municipalités

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Preston", le township de Preston, comté d'Ottawa, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 27 juin 1892.

Délimitations de municipalités

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la Province, par un ordre en conseil, en date du 4 mai dernier (1893), de détacher de la municipalité de "Saint-Joseph," comté de Beauce, les lots du cadastre de la paroisse Saint-Joseph de Beauce, savoir : depuis et y compris les lots numéros 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 535, 540, 598, et depuis et y compris le lot No. 631 jusqu'à et y compris le lot No. 677, du dit cadastre, pour en former une nouvelle municipalité scolaire, sous le nom de municipalité du "village de Saint-Joseph," dans le comté de Beauce, et modifier l'arrêté en conseil du 16 novembre dernier (1892), en conséquence.

Cet ordre en conseil ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1893).

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil, en date du 19 avril dernier (1893) :

1^o De détacher de la municipalité scolaire de "Petit-Cap," comté de Gaspé, toute cette partie, à l'est, qui s'étend à compter de la propriété de Desrils Cloutier, inclus, et courant à l'ouest jusqu'à la ligne de démarcation de la municipalité scolaire de l'Anse-à-Valeau.

2^o Détacher de la dite municipalité de l'Anse-à-Valeau, toute cette partie à l'ouest, qui s'étend à compter de la propriété de Hubert Element, inclus, et courant à l'est jusqu'à la ligne de démarcation des deux dites municipalités, pour être, les dites deux parties, distraites, annexées et érigées en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Echourie" ; le tout suivant le fleuve Saint-Laurent, formant un front de deux milles et demi environ, sur une profondeur de cinq milles.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la Province, par un ordre en conseil, en date du 3 juin courant (1893), de détacher de la municipalité scolaire du canton de Stanstead, comté de Stanstead, le territoire connu sous le nom de Rock Island, et de l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Village de Rock Island", avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 19 mai dernier (1892).

Cette érection ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1893).

Demande de changement de limites

De détacher les lots 1 à 5, du premier rang de la municipalité scolaire de Dunany, comté d'Argenteuil, et les annexer à la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Jérusalem, même comté.

Demande d'érection d'une nouvelle municipalité scolaire

De détacher les lots numéros 6 à 33 inclusivement, du troisième rang, et les lots 1 à 33 inclusivement, du quatrième rang de la municipalité scolaire de Sainte-Philomène, du canton Egan, comté d'Ottawa, et de les ériger en une municipalité scolaire distincte sous le nom de "Egan-Ouest."

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil, en date du 5 mai dernier (1893), de détacher de la paroisse de Saint-André, comté d'Argenteuil, les lots Nos. 671, 672, 673, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 688, 689, 693, 694, 695, 697, 702, 676, 677, 698, 699, 700, 701, 709 et 710 de "Brown's Gore"; et les Nos. 711, 831, 836, 714, 828, 715, 827, 826 de "Birch Ridge"; et les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de "East Settlement," et les ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Sainte-Marguerite de Brown's Gore." Cette demande est faite en vertu de l'article 1973 des S. R. P. Q., et n'affectera que les catholiques seulement.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet 1893.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur par un ordre en conseil, en date du 4 mai dernier (1893), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-François-Navier de Shefford," pour les catholiques seulement, la paroisse de ce nom, dans le comté de Shefford, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 20 mars 1862; plus les lots Nos. 2, 11, 12, 13 et 14, du 1er rang du canton de Shefford, les Nos. 10, 11 et 12, du 4e rang du dit canton de Shefford, et les lots Nos. 10, 11 et 12, du 5e rang du susdit canton de Shefford, et le lot No. 20, du 6e rang du canton de Brome, comté de Brome.

Cette érection ne devra prendre effet que le 1er juillet prochain (1893).

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur par un ordre en conseil, en date du 10 mai dernier (1893), de détacher de la municipalité scolaire de Saint-Zotique, dans le comté de Soulanges, et ériger en municipalité scolaire séparée, sous le nom de "La Rivière Beaudette," tout le territoire compris et borné comme suit: "au nord-ouest par la paroisse de Saint-Télesphore, au nord, partie par la paroisse de Saint-Polycarpe, partie par le No. 761, du cadastre de la paroisse de Saint-Zotique et le chemin Royal, au nord-est par la concession Saint-Thomas ouest, dans la paroisse de Saint-Zotique et le lot No. 768, du cadastre, au sud-est et sud par le lac Saint-François, et au sud-ouest par la province d'Ontario."

Pour prendre effet au premier de juillet prochain (1893).

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la Province, par un ordre en conseil en date du 5 juin courant (1893), de détacher de la municipalité de Saint-Urbain, comté de Charlevoix, les lots suivants, depuis et y compris le No. 84 jusqu'au No. 95 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Saint-Urbain, et les annexer, pour les fins scolaires,

à la municipalité de Saint-Hilarion, dans le même comté.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1893).

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la Province, par un ordre en conseil en date du 15 avril dernier (1893), de détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de "Sainte-Thérèse", comté de Terrebonne, le lot No. 632, du cadastre de la dite paroisse, et l'annexer à la paroisse de "Sainte-Monique", comté des Deux-Montagnes, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1893.)

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 1er février dernier (1893), de détacher de la municipalité de Clifton, comté de Compton, les lots suivants, savoir: Nos. 1, 2, 3 et 4, du 11e rang, et les lots Nos. 1 et 2, du 10 rang, du canton de Clifton, et les annexer pour les fins scolaires, à la municipalité de Barford, comté de Stanstead.

Cette annexion ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1893.)

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 18 novembre dernier (1892), de détacher de la municipalité scolaire de Sainte-Hélène, dans le comté de Kamouraska, les lots numéros 227 à 234 inclusivement, du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène, et les annexer à celle de Saint-André de Kamouraska, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1893.)

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur, par un ordre en conseil, en date du 23 mars dernier (1893), de détacher de la paroisse de Saint-Colomban, comté des Deux-Montagnes, les lots du cadastre Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, et les annexer pour les fins scolaires, à la municipalité de Saint-Canut No. 2, même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1893.)

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur, par un ordre en conseil, en date du 8 avril dernier (1893), de détacher de la municipalité scolaire de "Mille Vaches," comté de Saguenay, l'arrondissement dit de la "Pointe à Boisvert," sur le littoral de la Baie des Mille Vaches, borné comme suit: au nord-ouest par la rivière à La Truite, et au sud-est par et y compris la propriété de Paul Barrette, et l'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Pointe à Boisvert," comté de Saguenay.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1893).

Demande d'érection, etc., de municipalités scolaires

Détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame de Grâce Ouest, dans le comté d' Hochelaga, pour les annexer à celle du "Village Turcot", dans le même comté, partie des numéros 180, 181 et 184, borné au nord par le chemin de fer du Grand-Tronc,

et les numéros 185, 186 et 187, bornés au nord par le chemin du Coteau Saint-Pierre ou chemin de Lachine, pour les fins scolaires, à compter du premier de juillet prochain, et amender l'arrêté en conseil du deux octobre 1891, en conséquence.

Détacher de la municipalité du Coteau Saint-Pierre, comté d'Hochelega, les lots 176, 176 A et 176 B, du cadastre de la paroisse de Montréal, et les annexer pour les fins scolaires, à la municipalité de la Côte Saint-Luc, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain 1893.

Révoquer l'arrêté en conseil du neuf de janvier 1874, et détacher de la municipalité scolaire d'Yamachiche, dans le comté de Saint-Maurice, la partie de territoire située au nord de la rivière Yamachiche, et s'étendant depuis la propriété de Zoûl Bourassa inclusivement, jusqu'aux limites de la municipalité d'Yamachiche, et l'annexer à celle de Saint-Barnabé, dans le même comté, sans y comprendre toutefois le territoire décrit dans l'acte 47 Victoria, chapitre 40, de 1874.

Pour prendre effet le 1er juillet prochain.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-François-Xavier, dans le comté de Témiscouata, la partie des huitième et neuvième rangs du canton Viger, depuis le lot No. 1 jusqu'au lot quarante-cinq, inclusivement, et les annexer à celle de Saint-Hubert, dans le même comté.

Pour prendre effet le premier de juillet 1893.

Détacher de la paroisse de Saint-Athanase, comté d'Iberville, les lots du cadastre depuis et y compris le No. 369 jusqu'au No. 396 inclusivement, de plus le No. 386a, et les annexer, pour les fins scolaires, à Saint-Grégoire, dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le premier juillet prochain (1893.)

Détacher de la municipalité de Notre-Dame de la Victoire, dans le comté de Lévis, les lots numéros 238 et 239 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, et les annexer à la municipalité de Saint-Henri, dans le même comté, pour les fins scolaires, pour prendre effet le 1er juillet 1893.

Détacher de la municipalité de Notre-Dame du Saint-Rosaire de Saint-Hyacinthe, les lots du cadastre de la paroisse de Saint-Hyacinthe, depuis et y compris les Nos. 1221 jusqu'à et y compris le No. 1271, Nos 1247a, 1257a, 1312a, 1285, 1297 jusqu'à et y compris le numéro 1405, et les lots du cadastre de la paroisse de La Présentation, depuis et y compris les numéros 497 jusqu'à et y compris le numéro 527, depuis et y compris le No. 554 jusqu'à 618, et le numéro 558a, et les ériger en municipalité scolaire sous le nom de Saint-Thomas d'Aquin, à compter du premier de juillet 1893.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la Province, par un ordre en conseil, en date du 10 mai dernier (1893), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Gédéon de Marlow," comté de Beauce, le territoire suivant, savoir :

1° A l'est de la Rivière Chaudière, la dite municipalité devra être bornée, (de la Rivière Chaudière courant vers l'est), par la ligne qui sépare les cantons Jersey et Marlow jusqu'à la ligne qui sépare le 3e rang du 4e rang de Marlow ; de là, par la ligne qui sépare le 3e du 4e rang de Marlow jusqu'à la ligne qui sépare le canton de Marlow de celui de Risborough ; de là, par la ligne qui sépare le canton de Marlow de celui de Risborough jusqu'à la ligne qui sépare le 10e du 11e rang de Marlow ; de là, par la ligne qui sépare le 10e du 11e rang de Marlow jusqu'à la Rivière Chaudière.

2° A l'ouest de la Rivière Chaudière, (au sud partant de la Rivière Chaudière courant vers l'ouest), par la ligne qui sépare le 6e du 7e lot du canton de Dorset jusqu'à la ligne qui sépare le 3e du 4e rang de Dorset ; de là, par la ligne qui sépare le 3e du 4e rang de Dorset jusqu'à la ligne qui sépare le 20e du 21e lot de Dorset ; de là, par la ligne qui sépare le 20e et 21e lot de Dorset jusqu'à la Rivière Chaudière.

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1893).

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la Province, par un ordre en conseil, en date du 10 mai dernier (1893), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-André", dans le comté du Lac-Saint-Jean, le territoire suivant, savoir :

1° Les rangs V et VI, à l'est de la rivière Métabetchouan, dans le canton Métabetchouan, bornés par la ligne qui sépare le dit canton Métabetchouan du canton Caron ;

2° Les rangs I, II, III, IV, V, VI, VII, du canton Saint-Hilaire, ou tous les rangs du dit canton Saint-Hilaire ;

3° Partie ouest de la rivière Métabetchouan, savoir : partie du susdit canton Métabetchouan, bornée par la ligne qui sépare le 34e du 35e lot du VI et du VII rangs ;

4° Partie ouest de la rivière Métabetchouan, dans le canton Dequen, bornée par la ligne qui sépare le 29e et 30e lot du I, II, III et IV rangs, du dit canton Dequen, et au sud par les numéros 1er des VII, VIII, IX et Xe rangs du même canton.

Cette érection ne devra compter qu'à partir du 1er juillet prochain (1893).

Maison Bernard, Fils & Cie

Nos lecteurs voudront bien ne pas oublier que la *Maison Bernard, Fils & Cie*, éditeurs de musique, a transporté le siège de ses affaires dans son nouveau et spacieux local, bâties *Andréus, No. 5, rue St-Jean, Haute-Ville*, porte voisine de *M. Cyr. Duquet*, horloger.

Messrs. Bernard, Fils & Cie ont fait de grandes améliorations à leur nouveau local, ils en ont fait un des plus beaux magasins de la rue St-Jean, et certainement le plus joli que nous ayons à Québec, dans le commerce de pianos.

	PAGES
Les bibliothèques aux Etats-Unis.....	253
D'où viennent les noms donnés aux notes de la gamme ?	253
De la dictée à l'École primaire.....	259
La lecture expliquée.....	262
Lecture expressive.....	265
La méthode et les procédés.....	277
Causerie pédagogique : Le bon instituteur.....	278
Causerie géographique.....	281

Partie pratique

Dictées I : pages 13, 25, 39, 60, 73, 88, 104, 120, 136, 152, 170, 187, 201, 216, 246, 267, 283	
" II : " 13, 26, 40, 60, 74, 88, 105, 121, 136, 153, 170, 188, 201, 216, 247, 267, 284	
" III : " 27, 41, 61, 74, 89, 105, 122, 137, 153, 171, 188, 202, 217, 247, 268, 284	
Arithmétique : pages 14, 15, 28, 43, 75, 90, 108, 123, 154, 172, 189, 221, 250	
Exercices de rédaction : pages 15, 29, 42, 76, 77, 89, 106, 122, 138, 154, 171, 190, 248, 268, 285	
Sciences élémentaires : pages 29, 43, 77, 90, 107, 123, 139, 172, 190, 286	
Guerre à l'Anglicisme : pages 37, 61, 78, 92, 124, 138, 154, 172, 204, 220, 248, 269, 273	
Petite histoire des Etats-Unis : pages 31, 46, 63, 79, 108, 124, 141, 157, 174, 191, 222, 251	
Petit dialogue.....	44
Fables expliquées.....	203, 218, 249
Versions anglaises.....	204, 221, 249, 286
Exercices de mémoire.....	273
Modèle de prononciation.....	286

Poésies

Québec.....	16
Matin d'automne.....	30
La première culotte.....	30
L'automne.....	45
Le sommeil de l'enfant.....	61
Novembre.....	78
L'oiseau d'hiver.....	92
Les laboureurs.....	109
L'étoile du soir.....	125
La grande fille.....	139
Le lever du petit enfant.....	139
Le cygne et le poulet.....	139
Les deux routes de la vie.....	140
Une petite fille à sa grand'maman.....	140
Le ciboire doré.....	155
Le chant des bûcherons.....	173
La rencontre.....	204
Au bord de la mer.....	205
La lecture en famille.....	222
L'offre trompeuse.....	239
Préférences.....	239
L'oie et l'âne.....	252
Le miroir.....	252
Retour des champs.....	270
Souvenirs du collègue.....	270

Cinquantenaire Toussaint et Lacasse

	PAGES
Fête Grandiose.....	289
La messe.....	289
Le dîner.....	290
Conférence pédagogique.....	290
La soirée.....	290
Adresse par M. J. Ahern.....	292
Réponse de M. Toussaint.....	293
Réponse de M. Lacasse.....	295
Discours de M. C. J. Magnan.....	298
Une belle brochure.....	304
Notes biographiques.....	311
Echos des noces d'or.....	311

Divers

Littérature Canadienne. 16, 31, 45, 62, 78, 92, 109, 125, 140, 149, 173.	
Notice nécrologique.....	16, 256
Echos du recensement de 1851. 30, 46, 64, 110, 126, 141, 158, 175, 206, 251, 270	
Petite revue.....	32, 79, 94, 110, 125, 142, 156, 173, 295, 252
Pensée.....	32, 80, 111, 125, 159, 191, 223, 287
Bulletin géographique.....	47, 94, 156
Préceptes de l'hygiène scolaire.....	47, 111, 126, 142, 158, 206
Préceptes contre le choléra.....	48
Correspondances.....	59, 69
Lectures historiques.....	63, 142
Colomb.....	80
Un Canadien à Lourdes.....	93
Education.....	100, 149, 166, 240
L'instruction pour les femmes.....	120
L'instruction publique en Turquie.....	127
Mgr de Laval.....	129
Rétractation.....	142
Mgr de St. Valier.....	145
Le drapeau américain.....	150
La <i>Revue Canadienne</i>	152
Astronomie.....	152
L'exposition universelle de Chicago.....	159
Mgr de Mornay.....	161
Tribune libre.....	167
Mgr Dosquet.....	177
Mgr de L'Auberivière.....	193
Thermomètres comparés.....	207
Mgr de Pontbriand.....	210
Le millionnaire Jay Gould.....	222
L'Académie française.....	223
Mgr Briand.....	225
Mgr D'Esgris.....	241
Les écoles de Montréal.....	246
Courage d'une Canadienne au 17ième siècle.....	254
Géographie pratique.....	255
Mgr Hubert.....	257
L'île de Sable.....	273
Statistiques.....	271
Cinquantenaire Toussaint et Lacasse.....	275
Proverbes champêtres.....	287
Les livres de M. Cloutier.....	310
Distribution des prix et des diplômes à l'École normale Laval.....	312
Fête scolaire.....	314

BERNARD, FILS & C^{IE}

EDITEURS DE MUSIQUE

ASSORTIMENT VARIE DE PIANOS ET HARMONIUMS AMERICAINS ET CANADIENS, INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE TOUTES ESPECES

Seule agence à Québec de la machine à coudre, hors de concours, dite la DOMESTIC de New-York.

Accords et réparations de PIANOS, HARMONIUMS, ORGUES d'églises etc., promptement exécutés d'après les règles de l'art, ainsi que réparations de Machines à coudre

No. 5, rue St-Jean, H.-V., Québec.

DAVID OUELLET

Membre de l'Association des Architectes de la province de Québec

ARCHITECTE, EVALUATEUR, EXPERT, ETC.

Bureau : 113, rue St-Jean; Atelier : 87, rue d'Aiguillon, Québec.

Le seul tenant un atelier d'exécution dans l'art architectural et décoratif.

Inventeur et manufacturier des nouvelles targettes à levier.

P. GAUVREAU

LIBRAIRE

122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122

BASSE-VILLE, QUEBEC.

Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.

CORRESPONDANCE SOLLICITEE.